

“Dépression”

Thème 2008

DÉPRESSION ET NEUROPLASTICITÉ



Vingt ans de recherche révolutionnent aujourd'hui notre approche de la dépression. Les bases sur lesquelles s'appuie notre compréhension de cette maladie évoluent :

- grâce aux progrès de l'imagerie fonctionnelle et de la biologie moléculaire,
- en particulier au niveau de l'hippocampe, de l'amygdale et du cortex préfrontal.

L'Association Française de Psychiatrie Biologique et ARDIX Médical sont heureux de poursuivre un partenariat fort autour des dernières avancées en clinique et en neurosciences au travers de la bourse de recherche :

“Dépression”

Cette bourse permettra de contribuer à un travail de recherche de haut niveau en 2008 sur le thème :

“Dépression et Neuroplasticité”

RÉUNION DU JURY

Mai 2008

MEMBRES DU JURY 2008

- Franck Baylé, Paris
- Olivier Blin, Marseille
- Manuel Bouvard, Bordeaux
- Emmanuelle Corruble, Le Kremlin-Bicêtre
- Sonia Dollfus, Caen
- Nicolas Georgieff, Lyon
- Michel Hamon, Paris
- Marie-Odile Krebs, Paris
- Christophe Lançon, Marseille
- Pierre-Michel Llorca, Clermont-Ferrand
- Luc Mallet, Paris
- Patrick Martin, Paris
- Olivier Ferran, Ardix Médical, Paris
- Bruno Millet, Rennes
- Daniel Molle, Ardix Médical, Paris
- Antoine Pelissolo, Paris
- Philippe Robert, Nice
- Christian Spadone, Paris
- Florence Thibaut, Rouen
- Pierre Thomas, Lille

INFORMATION DU LAURÉAT

L'attribution de cette bourse aura lieu en **mai 2008**.
Un courrier officiel de l'**AFPB** notifiera au lauréat sa nomination.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats peuvent contacter le secrétaire scientifique de l'AFPB à l'adresse suivante :
Franck Baylé - secrétaire scientifique de l'AFPB
Centre Hospitalier Sainte-Anne
1, rue Cabanis - 75674 Paris Cedex
f.bayle@ch-sainte-anne.fr
Tél. +33 (0)1 45 65 89 51- Fax +33 (0)1 45 65 81 60
www.afpb.asso.fr

08 ST 036 DF

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le candidat devra déposer un dossier de candidature dans les délais et suivant les modalités requises.

Ce dossier devra être nominatif et ne devra pas avoir été déjà déposé pour concourir à une autre bourse.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit être adressé au secrétaire scientifique de l'AFPB sous forme reliée, en 20 exemplaires, en caractères typographiques avec un corps de police égal à 12. Une version électronique doit également être envoyée par e-mail.

Le dossier doit comprendre 3 parties :

→ Une première partie expliquant la motivation du candidat pour ce projet de recherche sur la dépression autour du thème "Dépression et Neuroplasticité". Il peut s'agir de recherches précliniques ou cliniques. Les conditions de financement préalables ou complémentaires pour le travail en question doivent être indiquées précisément.

→ La deuxième partie doit fournir le *curriculum vitae* complet du candidat en insistant sur ses activités de recherche, ses publications et communications préalables s'il y en a. Il faudra distinguer celles parues dans les revues internationales avec comité de lecture et les communications avec comité de sélection. La participation à d'autres projets de recherche doit être indiquée. L'attribution de bourses et récompenses préalables ou en cours doit être indiquée dans le *curriculum vitae*. Toute omission ou fausse déclaration peut entraîner l'annulation de la nomination et de l'attribution de la bourse.

→ La troisième partie doit décrire de manière détaillée : le projet de recherche, les conditions éthiques dans lesquelles il sera réalisé, une estimation budgétaire et la qualité de l'insertion du candidat dans son environnement de recherche.

En annexe, des courriers de recommandation et de soutien formulés par des personnalités scientifiques extérieures au Conseil d'Administration de l'AFPB peuvent être fournis.

MONTANT ET ATTRIBUTION DE LA DOTATION

Une bourse de 12 000 € sera remise au lauréat et versée après l'annonce officielle.

Deux parrains seront désignés par le jury en son sein. Ils seront chargés de conseiller et d'encourager le candidat. Celui-ci devra leur faire part de l'état d'avancement de ses travaux dans les 6 mois.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES PROJETS

Le 30 mars 2008

PROCÉDURE DE JUGEMENT DES DOSSIERS

Les dossiers sont examinés par le conseil d'administration de l'AFPB et deux représentants d'ARDIX Médical, réunis en jury. Des personnalités scientifiques extérieures peuvent être sollicitées par le jury en regard de leur compétence dans le domaine.

Au terme de l'examen des dossiers, un lauréat est désigné.

Le jugement s'appuie sur l'originalité du projet de recherche, la qualité de la méthode retenue et la capacité du candidat à s'intégrer dans son équipe de recherche.

Tout projet ne répondant pas aux conditions éthiques ou légales ne sera pas jugé.